

**Assemblée générale**

Distr. générale  
19 août 1999  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-quatrième session**

Point 77 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen et application du Document de clôture**

**de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :**

**Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement  
en Asie et dans le Pacifique**

**Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie  
et dans le Pacifique****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

1. Le Secrétaire général estime que le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique conserve toute son utilité et que le Centre est de nature à promouvoir la coopération et le désarmement dans la région. Le dialogue régional que le Centre a lancé en 1989, notamment en organisant des réunions sur le désarmement en Asie et dans le Pacifique, est désormais connu sous le nom de «Processus de Katmandou». Les États Membres et les milieux universitaires de la région sont très favorables à ce processus, qui leur apparaît comme un moyen de cerner les questions les plus pressantes de désarmement et de sécurité au niveau local et de chercher des solutions adaptées à la région.

2. Durant la période considérée, qui va d'août 1998 à juillet 1999, le Centre a continué de promouvoir le désarmement et la sécurité en organisant trois réunions régionales :

a) La première, tenue à Nagasaki du 24 au 27 novembre 1998, a été consacrée au thème intitulé «Vers un monde exempt d'armes nucléaires»;

b) La deuxième, tenue à Katmandou du 18 au 20 mars 1999, a eu pour sujet les problèmes de sécurité et la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique;

\* A/54/150.

c) La troisième, tenue à Kyoto du 27 au 30 juillet 1999, a porté sur les problèmes de sécurité et la stratégie de désarmement pour la prochaine décennie.

3. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 52/38 S et 53/77 A, le Département des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du Centre régional, continue d'aider sur le plan technique les cinq États d'Asie centrale à élaborer un traité sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Au cours de l'année écoulée, le groupe d'experts chargé de cette tâche s'est réuni trois fois (à Genève, du 7 au 9 octobre 1998 et du 27 au 30 avril 1999, et à Tachkent, du 1er au 3 février 1999); il a amélioré sensiblement le texte du projet et a rapproché les points de vue sur les principales questions en suspens.

4. Faute de ressources suffisantes pour financer l'installation et le fonctionnement du Centre à Katmandou, le Directeur continue d'exercer ses fonctions à partir du Siège de l'ONU à New York.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-2	3
II. Activités du Centre d'août 1998 à juillet 1999 .....	3-18	2
III. Effectif et financement .....	19-20	4

## I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 53/78 B, intitulée «Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique», l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-quatrième session de l'application de cette résolution.

2. Le présent rapport, qui porte sur la période d'août 1998 à juillet 1999, fait suite à cette demande.

## II. Activités du Centre d'août 1998 à juillet 1999

3. Le Secrétaire général estime que le mandat du Centre régional conserve toute son utilité et que le Centre est de nature à promouvoir la coopération et le désarmement dans la région. Les consultations entreprises par le Directeur du Centre avec les États Membres et les instituts universitaires de la région et d'ailleurs ainsi que les réunions organisées par le Centre ont en effet confirmé l'intérêt porté à la poursuite de ces activités tendant à développer le dialogue régional et sous-régional en vue de renforcer la transparence et la confiance et de promouvoir le désarmement et la sécurité. À cet égard, l'Assemblée générale et la communauté de l'Asie et du Pacifique ont accueilli très favorablement les réunions régionales précédemment organisées par le Centre.

4. Dans cet esprit et malgré des moyens financiers limités, le Centre a pu organiser trois grandes réunions régionales, à Nagasaki, à Katmandou et à Kyoto respectivement, grâce à des contributions volontaires des États Membres et des organisations intéressées.

5. La première de ces trois réunions, une conférence des Nations Unies sur le désarmement, s'est tenue à Nagasaki (Japon) du 24 au 27 novembre 1998 sur le thème «Vers un monde exempt d'armes nucléaires». Soixante-dix représentants de gouvernements, d'instituts de recherche, d'organes d'information et d'organisations non gouvernementales ont participé à cette conférence organisée en étroite collaboration avec le Gouvernement japonais ainsi qu'avec la préfecture et la ville de Nagasaki. La communauté internationale se devait de faire face aux nouveaux problèmes posés par l'impasse des négociations sur le désarmement nucléaire et par les essais auxquels avaient procédé deux États de l'Asie du Sud. Compte tenu de cette situation préoccupante, la conférence de Nagasaki a notamment examiné les moyens d'éviter la prolifération de la capacité d'armement nucléaire, d'améliorer et renforcer le régime actuel de non-prolifération

et de promouvoir le désarmement nucléaire et l'adoption de mesures concrètes à cette fin; l'approche multilatérale du désarmement nucléaire et l'élimination définitive des armes nucléaires, les priorités immédiates à définir pour éviter une guerre accidentelle et l'état actuel de la sécurité nationale et régionale.

6. La ville de Nagasaki, qui accueillait la conférence, a donné aux participants une occasion unique d'être témoins des conséquences de la guerre atomique en organisant une visite du musée commémoratif de cette ville et une rencontre avec les *Hibakusha* (les victimes de la bombe atomique). À l'issue de leurs travaux, les participants ont adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils se sont notamment déclarés résolus à faire en sorte que Nagasaki demeure la dernière ville au monde à avoir souffert de l'horreur de l'arme nucléaire.

7. Le dialogue régional que le Centre s'emploie à favoriser, notamment en organisant des réunions annuelles en Asie et dans le Pacifique, est désormais connu sous le nom de «processus de Katmandou», que reprend l'Assemblée générale dans ses résolutions. Les États Membres et les milieux universitaires de la région sont très favorables à la poursuite de ce processus, qui leur apparaît comme un moyen de cerner les questions de désarmement et de sécurité les plus pressantes et de chercher des solutions adaptées à la région. L'idée d'établir entre le Centre et ses interlocuteurs de la région un solide réseau d'échanges de données et d'informations sur les questions de désarmement et de sécurité a, elle aussi, emporté l'adhésion. Le Secrétaire général entend faire du Centre un lieu privilégié de discussion sur les mesures de confiance et de sécurité au niveau régional et se félicite de l'appui politique et financier dont le Centre continue de bénéficier dans la région.

8. Il convient de noter que, conscient de l'importance du «processus de Katmandou», le Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique, qui regroupe des établissements universitaires et de recherche de la région, a modifié ses statuts pour accueillir le Centre qui est ainsi devenu le premier observateur admis à y siéger.

9. La deuxième manifestation organisée par le Centre a constitué la onzième réunion régionale sur le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Elle s'est tenue à Katmandou du 18 au 20 mars 1999 et a porté sur les problèmes de sécurité et la coopération dans la région. Y ont participé, 35 représentants de gouvernements, d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales, principalement de la région.

10. Se réunissant au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, les participants ont examiné les problèmes de sécurité actuels de l'Asie et du Pacifique, en se penchant tout particulièrement sur la coopé-

ration régionale en tant que moyen de renforcer la confiance, la stabilité et la prospérité. Dans ce contexte, ils ont aussi débattu de questions importantes qui touchent à la «sécurité de la société», telles que les transferts illicites d'armes, le terrorisme, la protection de l'environnement et la pauvreté.

11. La troisième réunion s'est tenue à Kyoto, du 27 au 30 juillet 1999, et a porté sur les problèmes de sécurité et la stratégie de désarmement pour la prochaine décennie. Organisée en étroite collaboration avec le Gouvernement japonais et la ville de Kyoto, elle a été suivie par 70 représentants de gouvernements, d'instituts de recherche, d'organes d'information et d'organisations non gouvernementales venant principalement de l'Asie et du Pacifique.

12. L'ONU, en étroite collaboration avec le Gouvernement japonais, organise chaque année depuis 1989 une conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement. Celle de Kyoto marque le début de la deuxième décennie de cette activité conjointe. La communauté de l'Asie et du Pacifique a décidé de se concentrer à nouveau sur plusieurs problèmes fondamentaux de sécurité et de désarmement afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la région. Les participants ont notamment examiné les priorités en matière de désarmement pour la prochaine décennie, le désarmement nucléaire et la lutte contre la prolifération des missiles, la promotion de la paix et de la sécurité, y compris les mesures de confiance et la sécurité de la société, et la stabilité et la coopération en Asie du Nord-Est.

13. Comme auparavant, les actes de ces trois réunions seront publiés par le Centre.

14. Ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 53/77 A, le Centre a continué d'aider les cinq pays d'Asie centrale à rédiger un traité visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. En application des résolutions 52/38 S et 53/77 A de l'Assemblée, le Centre a organisé, à Genève, du 7 au 9 octobre 1998, la deuxième réunion d'un groupe d'experts parrainé par l'ONU, dont les membres ont étudié en profondeur les projets d'article du futur traité.

15. Le Gouvernement ouzbek a accueilli, à Tachkent, du 1er au 3 février 1999, une réunion chargée de poursuivre la rédaction de ce traité. Les participants se sont entendus sur un grand nombre d'articles et ont défini les principales questions qu'il restait à résoudre.

16. Le Centre a organisé, à Genève, du 27 au 30 avril 1999, la troisième réunion du groupe d'experts parrainé par l'ONU. Les participants ont encore amélioré le texte du futur traité et se sont largement consultés pour résoudre les principaux points en suspens, notamment la définition et l'emploi de certains termes, le problème du transit, l'existence d'autres

accords et l'expansion future de la zone. Le Directeur du Centre a pris part aux trois réunions et a donné des conseils sur les questions de fond. La prochaine réunion se tiendra à Sapporo (Japon) en octobre 1999. Dès la deuxième réunion, en octobre 1998, l'Agence internationale de l'énergie atomique a été invitée à participer en qualité de conseiller technique.

17. Soucieux de promouvoir la coopération avec ses divers interlocuteurs, le Centre a assuré des services consultatifs et techniques à l'Association japonaise pour les Nations Unies afin de l'aider à organiser le cinquième colloque de Kanazawa, qui s'est tenu du 1er au 4 juin 1999 et a porté sur le dialogue et la coopération en Asie du Nord-Est au-delà de l'an 2000. Le Directeur du Centre a participé à la réunion.

18. Le Département des affaires de désarmement a coparrainé une conférence internationale qui s'est tenue à Wadduwa (Sri Lanka), du 17 au 19 juin 1999, sur le thème du passé et de l'avenir des mesures de confiance et du dialogue au niveau régional, et a fourni des conseils d'ordre politique à l'organisateur de la réunion, le Centre régional d'études stratégiques de Colombo. Le Directeur du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a participé aux travaux en qualité de représentant du Département et a prononcé une déclaration liminaire.

### III. Effectif et financement

19. Dans sa résolution 42/39 D, l'Assemblée générale a décidé de créer le Centre en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires des États Membres et des organisations intéressées. Les consultations entreprises avec le pays hôte en application du paragraphe 6 de la résolution 49/76 D de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1994 n'ont pas abouti. Il faudra donc trouver des ressources importantes pour assurer l'installation et le fonctionnement du Centre à Katmandou. Par conséquent, et compte tenu du fait que toutes les contributions sont affectées à des activités de fond, il ne sera pas possible d'installer le Centre à Katmandou dans l'état actuel des finances. Pour cette raison, le Directeur a continué d'exercer temporairement ses fonctions à partir du Siège de l'ONU à New York, formule qui devra être maintenue jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement du Centre à Katmandou puissent être financées. En attendant, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau d'information des Nations Unies à Katmandou ont continué de fournir au Centre un soutien logistique pour la réunion annuelle.

20. Entre août 1998 et juillet 1999, le montant des contributions volontaires reçues s'est élevé à 278 650 dollars. En

---

outre, un certain nombre de gouvernements ont contribué aux travaux du Centre en accueillant des conférences et en prenant à leur charge une grande partie des dépenses. À cet égard, le Secrétaire général sait gré à la préfecture et à la ville de Nagasaki d'avoir accueilli la conférence tenue en 1998, ainsi qu'à la ville de Kyoto qui a été l'hôte de la réunion de 1999. Il remercie aussi de leurs contributions les Gouvernements de la Chine, de l'Italie, du Japon, de la Mongolie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, de la Suède et de la Thaïlande, ainsi que l'organisation non gouvernementale japonaise Rissho Kosei-Kai, et le Gouvernement népalais pour son soutien global au Centre. Tout en appréciant à leur juste valeur les contributions reçues, le Secrétaire général exhorte les États Membres à continuer de verser des contributions volontaires au Centre afin d'en assurer la viabilité et d'en accroître l'efficacité, notamment en vue de poursuivre le «processus de Katmandou». L'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre fera l'objet d'un additif au présent rapport.

---